

## La Ville de Magog présente son budget de fonctionnement 2024

**Magog, le 12 décembre 2023** – Les membres du conseil municipal de la Ville de Magog ont adopté hier soir, lors d’une séance extraordinaire, le budget de fonctionnement 2024 qui totalise 106,1 M\$.

À Magog, l’augmentation du taux de taxes sera de 4,4 % en 2024. Ce qui représente une hausse de 98 \$ pour l’année pour une résidence d’une valeur moyenne de 316 800 \$. À ce pourcentage s’ajoutent les services tarifés liés aux collectes des matières résiduelles (214 \$), au réseau municipal d’aqueduc (210 \$) et d’égout (295 \$) ou à la vidange des fosses septiques (143 \$).

« Cette augmentation est comparable à la tendance du marché économique actuel. Malheureusement, nous ne sommes pas épargnés par la hausse des tarifs dans tous les secteurs d’activités. Nous avons réfléchi notre budget 2024 en demeurant réalistes quant aux projets que nous souhaitons accomplir. Ce taux de taxes nous assurera de pouvoir offrir la même qualité de services sans retarder la cadence des investissements requis pour que nos infrastructures demeurent dans un bon état », mentionne la mairesse de la Ville de Magog, M<sup>me</sup> Nathalie Pelletier. « Lorsque nous élaborons notre budget, le défi est toujours de trouver le juste équilibre entre la capacité de payer des contribuables et les sommes dont nous avons besoin pour maintenir notre offre de services, assurer un entretien continu de nos actifs et ainsi éviter que les générations futures aient d’importants rattrapages à faire.

« Le contexte inflationniste a évidemment des impacts sur le coût de nos opérations et donc sur l’enveloppe budgétaire dont nous avons besoin. Nous ne perdons toutefois pas de vue que l’inflation a aussi un impact dans le quotidien de la population », affirme le président de la Commission des finances, M. Samuel Côté. « Malgré ce contexte économique plus difficile, la Ville de Magog a tout de même une bonne situation financière. Différents éléments favorables nous aident à limiter la hausse de taxes pour les citoyens. Parmi ceux-ci, notons la contribution financière additionnelle de 1 M\$ du gouvernement du Québec avec le nouveau pacte fiscal 2024-2028, les droits de mutation qui dépassent les prévisions depuis quelques années et l’ajout de 93,6 M\$ de nouvelles valeurs générées par des projets de construction. »



Budget 2024 en chiffres	
<b>Budget</b>	106,1 M\$
<b>Revenus municipaux</b>	72,6 M\$ (Ville de Magog) 33,5 M\$ (Hydro-Magog)
<b>Dépenses municipales</b>	76,1 M\$ (Ville de Magog) 30,1 M\$ (Hydro-Magog)
<b>Bénéfices d'Hydro-Magog</b>	6,1 M\$ 3,5 M\$ seront utilisés pour financer le budget de la Ville de Magog
<b>Augmentation du taux de la taxe foncière</b>	4,4 %
<b>Augmentation de la tarification des services</b>	33 \$ secteurs desservis      25 \$ secteurs non desservis
<b>Taux de taxes relatif à la dette</b>	0,119 \$

### Contexte lié à l'élaboration du budget 2024

#### Favorable

- 1 M\$ additionnel du nouveau pacte fiscal 2024-2028 (de 450 000 \$ en 2023 à 1 450 000 M\$ en 2024).
- Droits de mutation dépassent les prévisions en 2023.
- Projets de construction ajoutent 93,6 M\$ de nouvelles valeurs. L'estimé des valeurs taxées est de 5 069 218 100 \$ en 2024.
- Taux d'intérêt font profiter les placements de la Ville.
- Aucun excédent budgétaire non affecté n'a été utilisé pour financer le budget.
- Efforts des directions pour élaborer les budgets de fonctionnement avec une hausse maximale de 3 %.



### Défavorable

- Contexte inflationniste.
- Grands projets en cours ont un impact sur la dette à long terme, bien que celle-ci demeure sous les seuils établis de notre Politique de gestion de la dette.
- Hausse des coûts de certains contrats avec des fournisseurs (asphalte, achats d'équipements, assurances pour les biens, etc.).

### Principales variations entre les dépenses de fonctionnement 2023 et 2024

- Augmentation de 364 % de la quote-part de la Ville de Magog à la MRC de Memphrémagog pour répondre à nos obligations d'offrir un service de transport collectif et adapté sur le territoire (de 95 600 \$ en 2023 à 444 100\$ en 2024).
- Hausse des tarifs d'égout de 22 \$ pour les citoyens desservis par le service de traitement des eaux usées. Cette dernière est principalement due aux travaux de détournement des eaux usées du secteur Omerville vers l'usine d'épuration de Magog, incluant la mise à niveau et l'augmentation de capacité de l'usine de traitement des eaux usées située sur la rue de Hatley.
- Enveloppe budgétaire additionnelle de 530 000 \$ pour les travaux d'asphaltage (enveloppe totale de 1 200 000 \$).
- Ajout de 100 000 \$ au fonds consacré à l'entretien des cours d'eau (enveloppe totale de 300 000 \$).
- Acquisition d'un système de sécurité par intelligence artificielle pour nous prémunir contre les cyberattaques (75 000 \$).

Le budget 2024 est disponible sur le site Internet de la Ville de Magog à [ville.magog.qc.ca/budget](http://ville.magog.qc.ca/budget).

Rappelons que le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 a été déposé plus tôt cet automne. Il est possible de le consulter sur le [site Internet de la Ville de Magog](#).

- 30 -

### **Source et information :**

Direction des communications, technologies et services aux citoyens  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 444

